

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE MONTMORENCY

En raison de la situation exceptionnelle en lien avec la pandémie d'infection à la Covid-19, l'assemblée spéciale du conseil du 23 novembre 2020 s'est tenue à distance par Skype entre les élus et le directeur général. Cette rencontre n'a donc pas été publique. Cette façon de procéder est une directive émanant des autorités gouvernementales. Cette assemblée a été enregistrée et son contenu a été publié sur le site Internet de la municipalité.

Le Conseil du village de Sainte-Pétronille siège en séance spéciale ce lundi 23 novembre par visioconférence (Skype).

Sont présents à cette visioconférence : Harold Noël, maire, ainsi que mesdames et messieurs les conseillers : Éric Bussière, Marie-Claude Laflamme, Jean Côté, et Nancy Duchaine.

Assiste également à la séance, par visioconférence, le directeur général et secrétaire-trésorier.

Procès-verbal de la session spéciale du conseil du Village de Sainte-Pétronille, tenue le lundi 23 novembre 2020 et à laquelle sont présents monsieur Harold Noël, maire, ainsi que mesdames et messieurs les conseillers : Éric Bussière, Jean Côté, Nancy Duchaine et Marie-Claude Laflamme.

L'avis de convocation a été signifié, conformément à la loi, à tous les membres du conseil et se lisait comme suit :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE

À : Monsieur Harold Noël, maire
Monsieur Éric Bussière, conseiller au siège # 1
Madame Marie-Claude Laflamme, conseillère au siège # 2
Monsieur Yves-André Beaulé, conseiller au siège # 3
Monsieur Jean Côté, conseiller au siège # 4
Madame Lison Berthiaume, conseillère au siège # 5
Madame Nancy Duchaine, conseillère au siège # 6

Mesdames, Messieurs,

Avis spécial vous est donné, par le soussigné, Jean-François Labbé, directeur général/secrétaire-trésorier, qu'une session spéciale du conseil de cette municipalité est convoquée par les présentes, par moi pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du conseil, le lundi 23 novembre 2020 à 19 h 30 et qu'il sera pris en considération le sujet suivant, à savoir :

**Programme TECQ 2019-2023 (pour inscrire les projets
pour la municipalité en lien avec cet outil de financement)**

Donné ce 16^e jour de novembre deux mille vingt

Jean-François Labbé,
Directeur général/secrétaire-trésorier

Mot du maire

M. Harold Noël, maire souhaite la bienvenue, constate le quorum, déclare la séance ouverte et fait la lecture de l'ordre du jour.

2020-115

Lecture et adoption de l'ordre du jour de la session spéciale du 23 novembre 2020

Il est proposé par monsieur Jean Côté et appuyé par madame Marie-Claude Laflamme d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée du 23 novembre 2020 :

1. **Mot du maire**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour de la session spéciale du 23 novembre 2020**
3. Programme TECQ 2019-2023 (pour inscrire les projets pour la municipalité en lien avec cet outil de financement)
4. **Période de questions**
5. **Levée de la session**

ADOPTÉE

2020-116

Programme TECQ 2019-2023 (pour inscrire les projets pour la municipalité en lien avec cet outil de financement)

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean Côté et appuyé par monsieur Éric Bussière ;

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version # 2 ci-jointe

et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Que La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

Que La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version # 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

2020-117

Levée de la session

Il est proposé par monsieur Éric Bussière et appuyé par monsieur Jean Côté à 20 h 01.

ADOPTÉE

Jean-François Labbé
Directeur général/secrétaire-trésorier

Harold Noël, maire